



Configuration des relations entre pairs (à partir de ONTAP 9.3)

System Manager Classic

NetApp
April 09, 2024

Sommaire

- Configuration des relations entre pairs (à partir de ONTAP 9.3) 1
- Création des LIFs intercluster (à partir de ONTAP 9.3) 1
- Création d'une relation entre clusters (à partir de ONTAP 9.3) 2
- Créer des relations SVM peer-to-peer 3

Configuration des relations entre pairs (à partir de ONTAP 9.3)

Une relation de type peer-to-peer définit les connexions réseau qui permettent aux clusters et aux SVM d'échanger les données de manière sécurisée. Depuis ONTAP 9.3, jusqu'à ONTAP 9.7, vous pouvez utiliser l'interface ONTAP System Manager *Classic* pour configurer des relations entre les clusters et entre les SVM.

Création des LIFs intercluster (à partir de ONTAP 9.3)

Depuis ONTAP 9.3, jusqu'à ONTAP 9.7, vous pouvez utiliser l'interface ONTAP System Manager *classic* pour créer des interfaces logiques intercluster (LIF), qui permettent au réseau du cluster de communiquer avec un nœud. Vous devez créer une LIF intercluster au sein de chaque IPspace qui sera utilisée pour le peering, sur chaque nœud de chaque cluster pour lequel vous souhaitez créer une relation entre pairs.

Description de la tâche

Par exemple, si vous disposez d'un cluster à quatre nœuds que vous souhaitez pairs avec le cluster X au-dessus d'IPspace A, et que vous devez associer un cluster y au-delà de l'IPspace Y, vous devez disposer d'un total de huit LIF intercluster ; Quatre se trouvent sur IPspace A (un par nœud) et quatre sur IPspace y (un par nœud).

Vous devez effectuer cette procédure sur les deux clusters pour lesquels vous souhaitez créer une relation homologue.

Étapes

1. Cliquez sur **Configuration > Advanced Cluster Setup**.
2. Dans la fenêtre **Setup Advanced Cluster Features**, cliquez sur **Continuer** en regard de l'option **Cluster peering**.
3. Sélectionnez un IPspace dans la liste **IPspace**.
4. Entrez l'adresse IP, le port, le masque de réseau et les détails de passerelle de chaque nœud.

	IP Address	Port	Netmask	Gateway (Optional)
st150-vs1m-ucs103a	10.53.32.1	e0d	255.255.240.0	
st150-vs1m-ucs103b	10.53.32.2	e0d		

5. Cliquez sur **Envoyer et continuer**.

Que faire ensuite

Vous devez entrer les détails du cluster dans la fenêtre de peering de cluster pour continuer le peering de cluster.

Création d'une relation entre clusters (à partir de ONTAP 9.3)

Depuis ONTAP 9.3, jusqu'à ONTAP 9.7, vous pouvez utiliser l'interface ONTAP System Manager *classic* pour créer une relation de cluster entre deux clusters en fournissant une phrase secrète générée par le système et les adresses IP des LIF intercluster du cluster distant.

Description de la tâche

Depuis ONTAP 9.6, le chiffrement de peering de cluster est activé par défaut sur toutes les relations de peering de cluster que nous avons récemment créées. Le cryptage de peering de cluster doit être activé manuellement pour la relation de peering créée avant la mise à niveau vers ONTAP 9.6. Le chiffrement de peering de cluster n'est pas disponible pour les clusters qui exécutent ONTAP 9.5 ou une version antérieure. Par conséquent, les deux clusters de la relation de peering doivent exécuter ONTAP 9.6 afin de permettre le cryptage du peering de cluster.

Le chiffrement de peering de cluster utilise la couche de sécurité du transport (TLS) pour sécuriser les communications de peering inter-cluster pour les fonctionnalités ONTAP, telles que SnapMirror et FlexCache.

Étapes

1. Dans le champ **Target Cluster intercluster LIF addresses IP**, entrez les adresses IP des LIFs intercluster du cluster distant.
2. [[step2-phrase de passe]]générez une phrase de passe à partir du cluster distant.
 - a. Spécifier l'adresse de gestion du cluster distant.
 - b. Cliquez sur **URL de gestion** pour lancer ONTAP System Manager sur le cluster distant.
 - c. Connectez-vous au cluster distant.
 - d. Dans la fenêtre **Cluster pairs**, cliquez sur **Generate peering Passphrase**.
 - e. Sélectionner l'IPspace, la validité de la phrase secrète et les autorisations SVM

Vous pouvez autoriser l'ensemble des SVM ou des SVM sélectionnés pour le peering. Lorsqu'une requête de SVM peer-to-peer est générée, les SVM autorisés sont automatiquement associés aux SVM source sans que vous n'ayez à accepter la relation de pairs des SVM distants.

- f. Cliquez sur **générer**.

Les informations de la phrase de passe s'affichent.

Generate Peering Passphrase



Passphrase generated successfully

Use the following information for peering based on the IPspace "Default":

Intercluster LIF IP Address 172.21.91.12

Passphrase QS7k+laFYJzclV9UMPXvHgWd

Passphrase Validity Valid Until Mon Nov... America/New_Y

SVM Permissions All

Email passphrase details

Copy passphrase details

Done

- a. Cliquez sur **Copier les détails de la phrase de passe** ou **Email Passphrase de passe de passe details**.
 - b. Cliquez sur **Done**.
3. Dans le cluster source, saisissez la phrase de passe générée dans [Étape 2](#).
 4. Cliquez sur **initier le peering de cluster**.

La relation cluster peer-to-peer est créée.

5. Cliquez sur **Continuer**.

Que faire ensuite

Vous devez spécifier les détails du SVM dans la fenêtre de SVM peering pour continuer le processus de peering.

Créer des relations SVM peer-to-peer

Depuis ONTAP 9.3, jusqu'à ONTAP 9.7, vous pouvez utiliser l'interface ONTAP System Manager *classic* pour créer des relations SVM peer-to-peer. Le peering de serveur virtuel de stockage (SVM) vous permet d'établir une relation de pairs entre deux SVM pour la protection des données.

Étapes

1. Sélectionner le SVM d'initiateur.
2. Sélectionner le SVM cible dans la liste des SVM autorisés.
3. Cliquez sur **initier SVM peering**.
4. Cliquez sur **Continuer**.

Que faire ensuite

Vous pouvez afficher les LIFs intercluster, les relations entre clusters et les relations SVM peer-to-peer dans la fenêtre Summary.

Informations sur le copyright

Copyright © 2024 NetApp, Inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. Aucune partie de ce document protégé par copyright ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit ou selon quelque méthode que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, enregistrement ou stockage dans un système de récupération électronique) sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit de copyright.

Les logiciels dérivés des éléments NetApp protégés par copyright sont soumis à la licence et à l'avis de non-responsabilité suivants :

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR NETAPP « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NETAPP NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LA PERTE DE JOUISSANCE, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA DOCTRINE DE RESPONSABILITÉ, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

NetApp se réserve le droit de modifier les produits décrits dans le présent document à tout moment et sans préavis. NetApp décline toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document, sauf accord explicite écrit de NetApp. L'utilisation ou l'achat de ce produit ne concède pas de licence dans le cadre de droits de brevet, de droits de marque commerciale ou de tout autre droit de propriété intellectuelle de NetApp.

Le produit décrit dans ce manuel peut être protégé par un ou plusieurs brevets américains, étrangers ou par une demande en attente.

LÉGENDE DE RESTRICTION DES DROITS : L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le gouvernement sont sujettes aux restrictions énoncées dans le sous-paragraphe (b)(3) de la clause Rights in Technical Data-Noncommercial Items du DFARS 252.227-7013 (février 2014) et du FAR 52.227-19 (décembre 2007).

Les données contenues dans les présentes se rapportent à un produit et/ou service commercial (tel que défini par la clause FAR 2.101). Il s'agit de données propriétaires de NetApp, Inc. Toutes les données techniques et tous les logiciels fournis par NetApp en vertu du présent Accord sont à caractère commercial et ont été exclusivement développés à l'aide de fonds privés. Le gouvernement des États-Unis dispose d'une licence limitée irrévocable, non exclusive, non cessible, non transférable et mondiale. Cette licence lui permet d'utiliser uniquement les données relatives au contrat du gouvernement des États-Unis d'après lequel les données lui ont été fournies ou celles qui sont nécessaires à son exécution. Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification, l'exécution, l'affichage des données sont interdits sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de NetApp, Inc. Les droits de licences du Département de la Défense du gouvernement des États-Unis se limitent aux droits identifiés par la clause 252.227-7015(b) du DFARS (février 2014).

Informations sur les marques commerciales

NETAPP, le logo NETAPP et les marques citées sur le site <http://www.netapp.com/TM> sont des marques déposées ou des marques commerciales de NetApp, Inc. Les autres noms de marques et de produits sont des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs.